

ETUDIANT ETRANGERS
INSCRITS A
L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Pour une demande de TITRE DE SEJOUR,

Se présenter au :

SERVICE TITRES DE SEJOUR

21 rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06

Cour d'honneur – au fond, à droite

Tel : 01 44 39 84 95

E-mail : titresejour@icp.fr

Mme Eka BODOKIA

RENDEZ-VOUS LE :

Les ressortissants européens ainsi que ceux de l'Espace Economique Européen et de la Suisse ne sont plus soumis à la carte de séjour.

Se présenter 2 mois avant la fin de validité du titre de séjour.

FOURNIR LES ORIGINAUX ET LES COPIES FORMAT A4 DES PIECES SUIVANTES :

A. PASSEPORT

- Photocopie des pages indiquant son numéro, sa durée de validité et votre état civil.

La validité des cartes de séjour temporaires est limitée à la validité du passeport. Si celui-ci arrive à expiration dans l'année, faites-le proroger par votre consulat avant de demander le renouvellement de votre carte de séjour.

- En cas de mariage ou de divorce, si votre nouvel état civil ou votre nom de naissance ne figure pas sur votre passeport, veuillez nous fournir la copie de l'acte de mariage ou de divorce, ou un certificat d'identité du consulat.
- Si vous êtes né(e) en France, un extrait d'acte de naissance

B. JUSTIFICATION DU DOMICILE

ATTENTION CES PIECES DOIVENT ETRE DATEES DE MOINS DE TROIS MOIS

- A votre nom personnel :

Veillez nous fournir votre dernière quittance d'électricité ou votre contrat d'assurance-habitation ou un contrat de location établi en agence (documents datés de moins de trois mois).

- Si vous êtes hébergé(e) par un particulier :

Veillez produire un certificat d'hébergement établi par votre logeur (formulaire à se procurer au service Titre de séjour), la photocopie de sa pièce d'identité et de sa dernière quittance d'électricité ou de son contrat d'assurance-habitation.

- Si vous êtes hébergé(e) dans un foyer ou dans une communauté :

Veillez nous fournir une attestation du foyer ou de la congrégation datée de moins de trois mois.

C. PHOTOGRAPHIES

3 photos d'identité agréées, de face, nue tête et sur fond blanc, de 3.5cm x 4.5cm.

D. JUSTIFICATION DES ETUDES

- Une attestation d'inscription détaillée pour l'année d'études pour laquelle vous sollicitez une autorisation de séjour, mentionnant le niveau d'études, le diplôme préparé, le nombre d'heures de cours et les horaires de cours.
- Une convention de stage tripartite (étudiant, employeur, organisme de formation) selon votre cas.
- Une attestation d'assiduité : relevés de notes ou diplôme obtenus au titre de l'année passée.
- Une attestation de la date de soutenance pour les étudiants en Doctorat en deuxième année.

E. JUSTIFICATION DES RESSOURCES : 615 € par mois minimum (775 € pour le MASTER 2. et DOCTORAT)

- **Pour l'année écoulée** : tout document justifiant les sommes dont vous avez bénéficié (attestations ou certificats bancaires) et les relevés bancaires des trois derniers mois.

- **Vous travaillez à temps partiel ou vous avez travaillé** : vos trois derniers bulletins de salaire. Si vous cessez de travailler : cessation d'activité.

A défaut, suivant le cas :

- **Boursier** : Une attestation de bourse précisant le montant, la durée de la bourse et la nature des études suivies, établie sur papier à en-tête de l'organisme boursier.

- **Répondant en France** : Une prise en charge (formulaire à se procurer au service Titre de Séjour), la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité, les trois derniers bulletins de salaire et le dernier avis d'imposition du répondant.

- **Ressources en provenance de l'étranger** : Attestation d'engagement de versements de fonds.

Attention : Veillez à bien conserver les avis de virements internationaux, les bordereaux de change nominatifs ou les talons de mandat. Ils vous seront indispensables pour le renouvellement de votre carte.

- **Stagiaire aide-familial** : le contrat ou la lettre d'engagement de la famille d'accueil qui devra être visé(e) par le service de la Main-d'œuvre Etrangère : 127 Boulevard de la Villette 75843 Paris Cedex 10 – Métro Jean Jaurès

F. DERNIER TITRE DE SEJOUR

Copie format A4 recto verso.

Attention : NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS SVP, MERCI DE FOURNIR DES PHOTOCOPIES LISIBLES